

## Budget 2012

### Les propositions des députés du Nouveau Centre

#### Pour plus d'économies, plus de justice et plus d'efficacité

#### Les chiffres clé du projet de budget 2012

**1,75%** : c'est le taux de croissance prévu par le Gouvernement

**4,5%** : c'est le taux du déficit public

**87,4%** : c'est le taux de la dette publique, en pourcentage du PIB

**30 400** : c'est le nombre des suppressions de postes de fonctionnaires

#### La position du Nouveau Centre

Depuis le début de la législature, et avant même la crise économique et financière, le Nouveau Centre ne cesse de marteler qu'il serait suicidaire de laisser nos déficits se creuser.

Depuis le début du quinquennat, budget après budget, nous avons assumé courageusement un discours de vérité sur la situation de nos finances publiques, sans jamais y sacrifier l'exigence d'un effort de sortie de crise juste et partagé. On n'a pas voulu nous entendre.

▪ Dès le vote de la loi Travail Emploi Pouvoir d'Achat, le groupe Nouveau Centre a souligné **l'injustice et l'inefficacité du bouclier fiscal**. Il aura fallu attendre trois ans pour que le gouvernement nous entende.

▪ Nous n'avons jamais accepté que les plus aisés payent trop peu d'impôts par le jeu des défiscalisations. Depuis quatre ans, nous réclamons sans relâche **la réduction des niches fiscales et sociales**, un coup de rabot général sur l'ensemble de ces dépenses, et le plafonnement des niches à l'impôt sur le revenu. Le gouvernement commence seulement à nous donner acte de cette clairvoyance.

▪ En 2008, le groupe Nouveau Centre a déposé une **proposition de loi constitutionnelle sur la « règle d'or »**, visant au retour à l'équilibre des finances publiques. Nous demandons maintenant au Président de la République de **proposer un référendum** au peuple français pour inscrire la règle d'or dans le marbre de la Constitution, comme l'ont fait les Allemands et les Espagnols.

Aujourd'hui, la crise économique mondiale confirme nos analyses et valide les propositions que nous avons défendues. Le Nouveau Centre n'en tire aucun motif de satisfaction. Il est temps que l'ensemble des forces politiques rejoignent les parlementaires centristes dans ce combat pour préserver notre modèle social.

## Nos propositions d'amendements au projet de budget 2012 présenté par le Gouvernement

*Au moment où débute à l'Assemblée nationale l'examen du budget pour 2012, qui doit permettre à la France de respecter son engagement de revenir à un déficit inférieur aux 3 % du PIB en 2013, les députés du Nouveau Centre proposent une réforme fiscale et budgétaire cohérente, articulée autour de trois principes, pour engager une dynamique vertueuse et construire une France socialement plus juste, fiscalement plus équitable et économiquement plus forte, prête à relever les défis de demain.*

### Une fiscalité réellement progressive et équitable

*Rapprocher l'imposition du capital sur celle du travail*

#### 1. Instaurer une tranche marginale d'impôt sur le revenu à 45 % à partir de 150 000 euros par part

Le Groupe Nouveau centre plaide depuis longtemps en faveur d'une nouvelle tranche marginale d'impôt sur le revenu à 45% et ce pour plusieurs raisons. D'abord, la création d'une tranche marginale d'impôt sur le revenu répond à une **exigence de justice sociale**. Au moment où l'on demande de nombreux efforts aux Français, il serait incompréhensible que les plus hauts revenus n'y participent pas.

Contrairement à la taxation exceptionnelle proposée par le gouvernement, l'imposition marginale des revenus au taux de 45% constitue une **ressource pérenne** de près de **400 millions d'euros** pour les finances publiques et concerne **60 000 contribuables**.

→ **Gain pour les finances publiques : 400 millions d'euros**

#### 2. Relever le prélèvement forfaitaire libératoire, de 19% à 23% de 4 points en 2012, puis de 2 points par an pendant 8 ans, ou de 4 points par an pendant 4 ans

On ne pourra rétablir une fiscalité juste que si, d'une part, on crée une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu et si, d'autre part, on relève progressivement le taux de l'option pour prélèvement forfaitaire sur une partie des revenus du patrimoine vers un taux de droit commun. **Cette proposition est donc indissociable de celle de créer une nouvelle tranche marginale d'impôt sur le revenu.**

→ **Gain pour les finances publiques : 400 millions d'euros**

#### 3. Remise d'un rapport sur la mise en œuvre d'une taxation des revenus tirés de la spéculation

Le Nouveau Centre n'a cessé d'interpeller le gouvernement sur les écarts grandissants de salaires dans notre pays ainsi que sur les conditions de fixation de certaines rémunérations qui échappent à toute transparence. Alors que la mise en place d'un code de bonne conduite censé encadrer les parachutes dorés, les stock-options et les retraites-chapeau des patrons s'est soldée par un échec cinglant, il nous appartient de légiférer, avec comme soucis premier de briser les comportements spéculatifs qui impliquent une grande chance de gain et peu de risque de perte. C'est dans cette optique que les députés centristes demandent au gouvernement de remettre au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> juin 2012, un rapport d'information concernant la mise en place d'une taxation des revenus spéculatifs.

## Réduire les niches fiscales pour une fiscalité plus efficace et plus juste

### 4. Procéder, dans les trois mois, à coup de rabot général de 7 % de toutes les niches fiscales, à l'exception de celles sur les emplois familiaux et les dons aux associations caritatives

La multiplication des niches fiscales pose un **problème de justice fiscale et sociale**. L'impôt sur le revenu devient dégressif pour les gens les plus aisés ! Plus un contribuable a des revenus élevés, plus le taux moyen d'imposition baisse. C'est ainsi que des millionnaires ne paient pas d'impôt sur le revenu et que d'autres se font même rembourser ! Il y a une explosion du nombre de niches et de leur coût, qui est passé de 50 à 73 milliards d'euros en 5 ans.

→ **Gain pour les finances publiques : 5 milliards d'euros**

### 5. Réviser les allègements de charges généraux sur les bas salaires en faisant passer progressivement le point de sortie du dispositif de 1,6 à 1,3 SMIG

Cette réforme vise à concentrer les allègements généraux sur 3 points-clés : l'emploi des jeunes, l'emploi des seniors et les TPE/PME. Ce dispositif serait désormais indexé sur le nombre de salariés de chaque entreprise. Plus celui-ci est élevé, moins les allègements de charges seraient élevés, jusqu'à devenir nuls pour les très grandes entreprises.

Nous préconisons ainsi une restructuration de ce dispositif autour de 2 axes majeurs :

- Concentration du dispositif sur les TPE/PME par une diminution des exonérations des charges sociales patronales dont bénéficient actuellement les grandes entreprises sans grand effet avéré pour l'emploi, à l'exception du secteur automobile et des entreprises non-délocalisables.
- Recentrage du dispositif sur les jeunes de moins de 25 ans (exonération pour le premier emploi en CDI des charges sociales patronales pour une période minimale de 12 mois) ainsi que sur l'emploi de seniors.

Ce dispositif sera ainsi un outil pour améliorer la compétitivité de nos TPE/PME et soutenir l'emploi des personnes les plus touchées par la crise.

→ **Gain pour les finances publiques : 1 milliard d'euros**

### 6. Etablir un taux intermédiaire de 12,5% de TVA dans la restauration

Il y a deux ans de cela, en pleine crise économique, le gouvernement a honoré un engagement du candidat Nicolas Sarkozy en proposant la baisse de la TVA de 19,6 % à 5,5 % dans la restauration. Il s'agissait alors d'un pari ambitieux : celui de faire de ce secteur un moteur de la relance. Deux ans après, **les objectifs poursuivis n'ont manifestement pas été atteints, que ce soit en termes de création d'emplois, ou en termes de baisse des prix**. Alors que cette mesure représente un manque à gagner de près de 2,4 milliards d'euros net pour nos finances publiques, il convient de faire un effort de réduction de ce coût.

**Les députés du Nouveau Centre proposent que la TVA dans la restauration soit ramenée sans délais à un niveau intermédiaire, entre le 5,5% et le 19,6% actuels.** Fixer le taux de TVA à 12,5% permettrait de réaliser **1,2 milliards d'économies** indispensables au redressement de nos finances publiques sans pénaliser trop lourdement le potentiel de ce secteur.

→ **Gain pour les finances publiques : 1, 2 milliards d'euros**

## Valoriser nos PME-TPE et renforcer la compétitivité de nos entreprises

### 7. Instaurer pour l'impôt sur les sociétés un taux plancher minimum, fixé à 15 %

Dans un contexte de forte diminution de nos recettes fiscales, il est aujourd'hui urgent **de réduire l'écart entre le taux facial d'imposition (33,3%) et le taux réel (22%)**, et ainsi récupérer le manque à gagner pour l'Etat. Si les entreprises du CAC 40 acquittaient l'impôt comme les PME, elles paieraient 15 milliards d'euros et non pas 6,5 milliards d'euros comme c'est le cas aujourd'hui.

Il est donc proposé d'instaurer un taux plancher minimum de 15% pour l'impôt sur les sociétés.

→ **Gain pour les finances publiques : 8, 5 milliards d'euros**

### 8. Introduire, à l'allemande, un plafond général de déductibilité des intérêts d'emprunts

Les intérêts d'emprunts contractés par une entreprise sont déductibles de sa base imposable. Cette mesure constitue un mécanisme favorable au financement par l'endettement des entreprises, qui participe ainsi à leur possible surendettement. Cette règle de calcul de l'assiette de l'impôt sur les sociétés est commune à toutes les entreprises, elle donne un avantage aux secteurs plus capitalistiques, et les grandes entreprises en sont le premier bénéficiaire, compte tenu du poids maximal de leur endettement dans la valeur ajoutée. **L'encadrement du principe de déductibilité des intérêts d'emprunts a pour objet d'éviter des phénomènes d'optimisation liés à la sous-capitalisation.** En Allemagne, depuis le 1er janvier 2008, les règles de sous-capitalisation des entreprises sont supprimées et remplacées par un dispositif visant à introduire un plafond général de déductibilité des intérêts. L'objectif poursuivi est de rendre plus difficile le transfert de bénéfices vers des Etats à faible fiscalité. La mise en place d'une mesure calquée sur le modèle allemand permettrait **de faire rentrer 11,5 milliards dans les caisses de l'Etat en trois ans.**

→ **Gain pour les finances publiques : 3, 5 milliards**

*Document de synthèse réalisé par le Groupe Nouveau Centre de l'Assemblée Nationale  
avec le concours du siège du Nouveau Centre*